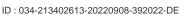
Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Recu en préfecture le 15/09/2022

ffiché le



République Française Département de l'Hérault Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 02/09/2022 Membres en exercice : 11		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° Séance du 8 septembre 2022 39_ 2022	
		L'An Deux Mille Vingt Deux le Huit septembre à 18 heures	
Présents: 7	Absents: 2	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,	
Représentés <u>9</u>	Pour: 9	Présents: SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P, GILHET I STEHLE C.	
Contre : O	Abstention:	Absents représentés: HOMBERT B procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procurati à MORESMAU JP Absents: QUEVREUX M, NICAISE V.	

Objet : Participation Financière pour la réalisation de projets pédagogiques / Ecole Publique Saint Jean de Fos- année 2021/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande financement du Directeur de l'Ecole Publique de Saint Jean de Fos l'informant des différents projets pédagogiques qui ont été réalisés durant l'année scolaire 2021/2022 pour les classes de maternelles et Primaires.

Ces projets sont financés par l'OCCE, l'association des Parents d'élèves, ainsi que par la Municipalité de Saint Jean de Fos qui octroie une aide de 45 € par enfant habitant Saint Jean de Fos.

Monsieur le Maire propose donc de financer ces projets pédagogiques à hauteur de 45 € par enfant résidant sur notre commune et fréquentant cette école, soit 4 enfants pour l'année 2021-2022.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

ACCEPTE DE PARTICIPER FINANCIEREMENT A CES PROJETS A HAUTEUR DE 190 € pour l'année 2021/2022.

Acte rendu ex	récutoire	après	dépôt
en Préfecture	le		

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire, SIEGEL R.



<u> </u>	TAULT		
MORESMAU JP.	BRUNEL MINAZZO D.	HOMBERT B.	
THEULE JC.	GILHET B.	VEDEL P.	
NICAISE V.	OGSDAHL A. STEHLE C.	QUEVREUX M.	